

PREFET DE LA REGION GUYANE

Cayenne, le 09/01/2019

N° LR AR n° 2C 09794000722

Le Préfet
à
destinataires in fine

Objet : Demande d'avis sur le dossier de modification de la limite transversale de la mer sur la rivière de Cayenne.

Pièce jointe : 1 dossier.

Plusieurs projets d'aménagement concernant les communes de Cayenne, Matoury et Macouria, ont conduit la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guyane à envisager la modification de la limite transversale de la mer sur la rivière de Cayenne telle qu'elle a été définie par l'arrêté préfectoral 2378/DDE du 16 octobre 1978. Entre autres, la construction du nouveau pont sur la route nationale n°1 en aval du pont existant remet en cause la pertinence de la limite historique fixée au droit du pont du Larivot existant.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le projet de modification de la limite transversale de la mer sur la rivière de Cayenne, établi par les services de la DEAL.

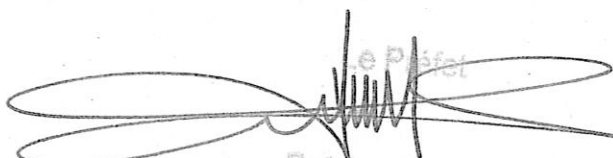
Ce projet de modification de la limite transversale de la mer a été réalisé en vertu des dispositions fixées par les articles L.2111-5 et R.2111-5 à R.2111-14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), en fondant le projet de nouvelle délimitation sur un ensemble de critères scientifiques, photographiques, paysagers, géographiques et historiques.

Le CGPPP fixe en outre le déroulement des différentes étapes de la procédure, dont la première consiste à consulter pour avis, les maires des communes concernées ainsi que le délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2111-7 du CGPPP, je vous remercie de bien vouloir me faire connaître votre avis sur le présent dossier dans un délai de deux mois. L'absence de réponse vaut avis favorable.

Le dossier de modification auquel seront annexés, le cas échéant, vos avis sera soumis ensuite à enquête publique menée dans les formes prévues aux articles R123-1 à R123-27 du code de l'environnement.

Les services de la DEAL restent à votre disposition pour toute information complémentaire.



Patrice FAURE

Destinataires in fine :

Monsieur le Maire de Matoury
Mairie de Matoury
1 rue Victor Ceide
97351 Matoury

Madame le Maire
de la ville de Cayenne
1, rue de Rémire – BP 6023
97306 Cayenne cedex

Monsieur le Maire de Macouria
Mairie de Macouria
Bourg de Tonate
97355 Macouria

Monsieur le Commandant de la
zone maritime Guyane
Caserne de la Madeleine
CS 56019
97306 CAYENNE Cedex